

Localisation des autorités de poursuite dès 2009 : où en est-on ?

Le rapport du Tribunal cantonal 2006 mentionne en pages 2, 3 et 43 que le Pavillon de la Princesse Christine est « manifestement trop exigü pour assurer un fonctionnement efficace des deux institutions judiciaires » (Ministère public et Office des juges d'instruction). Il n'y a pas de salle d'audition, pas de salle d'accueil/d'attente, pas de salle de saisie notamment.

Le même rapport rappelle également que les locaux disponibles au Château de Porrentruy sont saturés et qu'ils ne suffisent manifestement plus à l'avenir au vu de l'évolution de la législation fédérale (unification de la procédure pénale en Suisse).

Ledit rapport précise encore qu'un groupe de travail comprenant des représentants du Tribunal cantonal, du Tribunal de première instance, du Ministère public et de l'Office des juges d'instruction a été mis sur pied afin d'étudier ce problème de localisation.

Aujourd'hui, à l'aube de l'entrée en vigueur de la future procédure pénale fédérale, la réflexion doit faire la place à l'action. La nouvelle localisation doit notamment prendre en compte le fait que l'emplacement de la police judiciaire et que les infrastructures de poursuite se trouvent à Delémont.

Le Gouvernement peut-il dès lors répondre aux questions suivantes :

- Où en est-on dans la future localisation des autorités de poursuite dans notre canton ?
- Un rapprochement avec les autorités de poursuite du Jura méridional a-t-il été ou peut-il être envisagé ?

Delémont, le 21 novembre 2007

Pour le groupe CS-POP+VERTS

Christophe Schaffter



E. Hennequin

